

	2016	2017
Taux de taxe foncière, par 100 \$ d'évaluation:		
Taux de base (résiduel)	0.7986 \$	0.8146 \$
Immeubles de 6 logements et plus	0.7986 \$	0.8146 \$
Immeubles agricoles	0.6320 \$	0.6446 \$
Immeubles industriels	1.9779 \$	2.0174 \$
Immeubles non résidentiels	1.7374 \$	1.7721 \$
Taxe spéciale pour absorber le coût du "Pacte fiscal"	0.0300 \$	0.0300 \$
Taxe spéciale pour constituer une réserve financière pour infrastructures	0.0100 \$	0.0100 \$
Taxe spéciale pour les frais juridiques		0.0100 \$
Éclairage des rues	0.0224 \$	0.0224 \$
Entretien des égouts	0.0639 \$	0.0639 \$
Assainissement des eaux usées	0.0330 \$	0.0330 \$
Terrains vagues avec services municipaux	1.5972 \$	1.6292 \$
Taxe d'eau		
8 logements et plus sans compteur, par logement ou local	288.00 \$	288.00 \$
Au compteur		
Du mètre cube (au-delà de 200 m.c. par logement ou local)	1.12 \$	1.12 \$
Tarif minimum (frais fixes) par logement ou local	180.00 \$	180.00 \$
Autres tarifs par logement ou local		
Entretien du réseau d'aqueduc	113.00 \$	113.00 \$
Matières résiduelles (recyclables et non recyclables)	234.00 \$	234.00 \$
Quotes-parts payées aux autres organismes gouvernementaux		
Les quote-parts payées aux autres gouvernements le sont par les taxes foncières générales. Si la Ville les finançait par une taxe distincte, voici quel en serait le taux:		
Transport en commun:	1 431 960 \$	0.0615 \$
Autres quotes-parts:	827 980 \$	0.0312 \$
Total	0.0927 \$	0.1036 \$
Pourcentage du taux de base utilisé pour financer les quotes-parts	11.61%	12.72%

Notes

Dans le cas des immeubles à vocation mixte (résidentielle/commerciale ou résidentielle/industrielle), les taxes sont appliquées en fonction du pourcentage d'occupation respective de chacune d'entre elles. Le présent tableau présente les taxes applicables au territoire urbanisé de la Ville (c.-à-d. avec aqueduc et égout domestique). Les taxes de secteur en sont exclues.